



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2018-67

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018

Conseillers en exercice **30**
 Conseillers présents
 Quorum **16**
 Conseillers représentés
 Suffrages exprimés

Pour
 Contre

L'an 2018, le 18 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation
 Date d'affichage

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux	X	
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

21 DEC. 2018

N° 2018-67

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an 2018, le 13 novembre à 20 h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coreaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac sous la présidence de Jean-Pierre SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf		
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danièle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Frédéric COUSSO
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Maryse AUBIN
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Camarsac d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Bernard Cros en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

<p>1. Délibération portant approbation de la charte locale pour un accès à une alimentation de qualité</p>	<p>N° 2018-40</p>
<p>Le Président indique que plusieurs communes ont délibéré pour approuver cette charte locale. Il précise que la Commission « développement durable » souhaite également engager une réflexion concertée à l'échelle du territoire sur cette question.</p> <p>En l'absence du Vice-président en charge du « développement durable », le Président invite Maryse Aubin à présenter le projet de délibération.</p> <p>Maryse Aubin rappelle que dans le cadre des Pactes territoriaux, le Conseil départemental, les collectivités et des associations du Créonnais ont souhaité s'engager dans une démarche de valorisation d'une alimentation de qualité en s'appuyant sur les nombreuses initiatives locales (épiceries solidaires, jardins partagés, ateliers cuisine ...). Elle souligne qu'une charte locale a été rédigée dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour le déploiement d'une alimentation de qualité accessible à tous.</p>	

Même si plusieurs communes de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » ont déjà approuvé cette charte, Maryse Aubin souligne que la Commission « développement durable » souhaite engager une réflexion sur les actions réalisables sur les Coteaux bordelais.

Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.
 Une discussion s'engage sur l'opportunité de développer les « jardins partagés ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet.

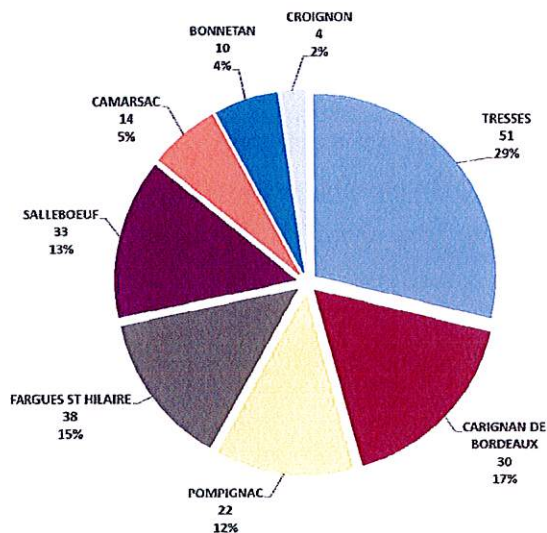
2. Délibération portant présentation du rapport d'activités 2017 de la Mission Locale des Hauts de Garonne

N° 2018-41

Le Président invite Bernard Cros à présenter le rapport d'activités 2017 de la Mission locale des Hauts de Garonne. Bernard Cros commente un diaporama projeté présentant les grandes missions de cette association en apportant des précisions sur les actions développées sur le territoire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

Bernard Cros rappelle l'origine des missions locales et leurs missions.

Bernard Cros indique la répartition des jeunes sur le territoire



Il rappelle que la Mission locale assure sur le territoire :
5 lieux d'accueil : Tresses, Carignan, Fargues, Pompignac et Salleboeuf
177 jeunes accompagnés, dont 71 jeunes reçus en 1^{er} accueil
2 528 contacts, 1 011 entretiens individuels et collectifs
1 619 services proposés

- ⇒ 51% des services concernent l'accès à l'emploi,
- ⇒ 37% le projet professionnel et la formation,
- ⇒ 12% le domaine social.

131 jeunes suivis en dispositifs au cours de l'année 2017
 (PACEA, Garantie Jeunes, Parrainage, Emplois d'avenir, RSA, PPAE)

51 680 euros d'aides financières octroyées aux jeunes en 2017 pour sécuriser leur parcours d'insertion ou financer leurs projets

Bernard Cros aborde le rapprochement envisagé par l'Etat entre les missions locales et pôle emploi. Il

<p>indique que cela posera à la fois des difficultés en terme de mission et en terme de financement</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Marc Gizard se félicite de ce service de très grande proximité qui apporte une aide et un suivi très intéressant auprès de jeunes en difficulté. Il pense qu'il faut profiter de cette proximité pour renforcer les actions en directions des jeunes, notamment en matière d'emploi.</p> <p>Bernard Cros souhaite que la Communauté de communes s'implique davantage dans l'aide à l'emploi sur le territoire. Il souhaite mettre en lien plus régulier les demandeurs d'emplois et les entreprises. Bernard Cros précise qu'il a déjà établi des contacts pour mettre en place un « forum de l'emploi » qui pourrait se dérouler début 2019.</p>	
<p>3. Délibération portant présentation du rapport d'activités 2017 du SEMOCTOM</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, Vice-président du SEMOCTOM à présenter le rapport d'activités 2017 du Syndicat.</p> <p>Alain Bargue commente un diaporama projeté présentant les grandes missions du Syndicat.</p> <p>Alain Bargue note que pour la première fois depuis plusieurs années le volume d'OM est en augmentation tant en tonnage (23 732) qu'en kg par habitant (225). L'augmentation est de 2.8% sur le territoire d'intervention du SEMOCTOM.</p> <p>Le total des collectives sélectives triées est en légère augmentation mais uniquement en raison de l'augmentation des apports de verres (4.35%).</p> <p>Les déchets verts et encombrants représentent 74% des apports en déchèterie. Le volume des déchets verts est en forte augmentation. Plus de 290 000 passages ont été enregistrés (230 000 en 2016).</p> <p>Alain Bargue fait une présentation des divers moyens de valoriser les déchets traités. Il présente ensuite les grandes lignes du compte administratif 2017.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Patrick Bonnier engage la discussion sur le nouveau procédé d'accès aux déchèteries. Alain Bargue précise qu'il y a eu actuellement 6 000 demandes de badge depuis un mois (essentiellement par Internet). Il explicite les raisons de ce changement d'organisation.</p> <p>Denis Lopez indique que le SEMOCTOM propose d'étendre son service de broyage des déchets verts qui se déplace dans les communes qui mettent à disposition une plateforme.</p>	N° 2018-42
<p>4. Délibération portant présentation du rapport d'activités 2017 d'Entre Deux Mers Tourisme</p> <p>Le Président invite Denis Lopez, animateur de la Commission Tourisme et administrateur d'Entre Deux Mers Tourisme à présenter le rapport d'activité 2017 de l'association. Denis Lopez commente un diaporama projeté présentant les grandes missions de l'association.</p> <p>Denis Lopez rappelle le changement de nom opéré par l'OTEM qui devient Entre Deux Mers Tourisme. Cette association regroupe 7 Communautés de communes afin de faire de l'arrière-pays bordelais une force d'attraction touristique.</p> <p>Denis Lopez souligne les missions confiées à l'office de tourisme : accompagner les porteurs de projets d'accueil ou d'activités (visite sur site ou permanence au siège de la Communauté de communes) ; valoriser les forces du territoire : tourisme adapté, oenotourisme et route des vins, vélo ...)</p> <p>Denis Lopez met en avant le travail important en termes de communication « print » et « web ». Il rappelle qu'une nouvelle convention a été signée qui va renforcer le besoin de partenariat entre la Communauté de communes, les communes et l'Office tourisme puis le besoin des convergences avec les autres communautés de communes du territoire.</p> <p>Il indique que l'Office de tourisme fait un inventaire des hébergements disponibles sur le territoire (plus</p>	N° 2018-43

de 800 dans le champ commercial et près de 300 en dehors de ce champ notamment familial). De plus, l'office de tourisme a engagé un processus pour inciter les hébergements non déclarés à se mettre en règle.

Denis Lopez précise qu'il y a environ 12 000 lits touristiques sur l'entre deux mers. Il indique qu'en 2017 il y a eu environ 1 million de nuitées mais pas nécessairement sur le territoire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

Denis Lopez note également l'implication d'Entre Deux Mers Tourisme dans le projet de redéfinition du schéma communautaire d'itinérance et de randonnée.

Il précise que bien des actions sont en gestation et en devenir et qu'il importe que les élus s'impliquent pour en faire une réussite.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

5. Délibération portant présentation du rapport d'activités 2017 du SIAEPANC

N° 2018-44

Le Président fait un état de l'évolution de la règle relative au transfert de compétence dans ce secteur. Transfert obligatoire de l'eau et de l'assainissement collectif. Il précise que le transfert de la compétence « eau » et « assainissement collectif » est obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sauf si minorité de blocage des communes s'exprime pour un report au 1^{er} janvier 2026. Le Président indique que durant la phase transitoire l'assainissement collectif peut être dissocié et rester une compétence communautaire. De plus, le Président indique que la gestion des eaux pluviales est dissociée de la compétence eau, assainissement et GEMAPI et ne fait pas l'objet d'un transfert obligatoire des communes vers la Communauté de communes.

Le Président invite Bertrand GAUTIER à présenter le rapport d'activités 2017 du syndicat en matière d'assainissement non collectif.

Bertrand Gautier commente un diaporama projeté présentant les grandes missions du Syndicat.

Bertrand Gautier indique que la Syndicat intervient sur 18 communes soit 3836 installations ANC pour 9590 habitants.

Il fait état de 184 instructions des demandes d'ANC liées à des PC, à 110 contrôles de chantier et 670 contrôles du bon fonctionnement des installations existantes.

Bertrand Gautier présente un tableau faisant état de la qualité des installations.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 153	2 264
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 609	1 836
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques accrus de pollution de l'environnement	342	711
Taux de conformité en %	71,4	73,4

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

6. Délibération portant adhésion des communes de Beychac et Caillau et de Saint Genès de Lombaud à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie » au SIAEPA de la région de Bonnetan

N° 2018-45

Le Président invite Alain Bargue à présenter le projet de délibération.

Alain Bargue rappelle que le SIAPA, syndicat à la carte, est doté de la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Il précise qu'à chaque fois qu'une commune souhaite bénéficier de ce service, il est

<p>nécessaire que l'ensemble des membres du syndicat se prononce. C'est le cas aujourd'hui pour les communes de Beychac et Caillau et de Saint Genès de Lombaud.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet</p>	
<p>7. Délibération portant prise en compte du rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence GEMAPI pour la fixation de l'attribution de compensation</p> <p>Le Président invite Christian Soubie, animateur de la Commission « Finances – Mutualisation » à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christian Soubie rappelle que la Commission locale d'évaluation du transfert de charges (CLETC) a établi son rapport le 26 juin 2018 pour évaluer le montant du transfert de charges liées à la compétence GEMAPI. Il précise que les communes se sont prononcées sur ce rapport durant l'été et l'ont approuvé à la majorité requise.</p> <p>Christian Soubie indique que la Commission des Finances et le Bureau proposent que le conseil communautaire tire les conséquences de l'approbation de ce rapport pour fixer le nouveau montant de l'attribution de compensation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonnetan : 15 868 € Camarsac : 4 395 € Carignan : 155 967 € Croignon : 79 389 € Fargues : 121 021 € Pompignac : 212 835 € Sallebœuf : - 191 € Tresses : 738 436 € <p>Il précise que ce montant reste fixe tant qu'il n'y a pas de nouveau transfert de compétences.</p> <p>Christian Soubie souligne que la Communauté de communes n'a pas instauré la taxe GEMAPI Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet</p>	<p>N° 2018-46</p>
<p>➤ Délibération portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019</p> <p>Le Président rappelle l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif sur la base d'un rapport qui est transmis en amont aux conseillers communautaires. Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission « Finances – Mutualisations » à présenter le rapport d'orientations budgétaires pour 2019. Il précise que ce rapport a été validé par la commission des finances et par le bureau des maires.</p> <p>Christian Soubie rappelle le contexte dans lequel va s'élaborer le budget 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Croissance prévue à 1,7 % entre 2019 et 2022 ➤ Inflation prévue à 1,4% ➤ Déficit prévu à 2,8 % PIB <p>Ainsi, il est prévu sur le quinquennat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une baisse de 5 points de la dette publique, ➤ Une baisse de 3 points de la dépense publique ➤ Une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires ➤ Pour 2019, le déficit des finances publiques serait de 2.8% du PIB (pour 2.6% en 2018). Il doit 	<p>N° 2018-47</p>

progressivement décroître pour n'être que de 0.3% du PIB en 2022.

Christian Soubie souligne que le Gouvernement demande aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards sur la période, notamment en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement et l'endettement. Il précise que l'Etat indique qu'il ne souhaite pas agir par la contrainte, en baissant par exemple les dotations, mais par la force de conviction et de l'incitation (mutualisation, incitation à l'investissement...). De plus, il note que le Gouvernement prévoit en 2019 de redéfinir les règles de calcul de la DGF des intercommunalités afin de renforcer la péréquation et de donner une meilleure prévisibilité des attributions individuelles.

Christian Soubie rappelle les grandes lignes de l'exécution du budget 2018 qui présente un haut niveau d'exécution.

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées et sont désormais difficilement compressibles.

- Marchés pluriannuels dont les montants ont déjà été négociés et pour certains transformés en SSIEG (gestion des structures enfance, jeunesse ; entretien courant de la voirie ; portage de repas ...)
- Charges de personnel très faibles au regard des Communautés de communes voisines et / ou de strates équivalentes
- Haut niveau de reversements aux communes (prestations de services ; attribution de compensation qui compense le transfert de charges de service et de recettes des communes vers la communauté de communes, dotation de solidarité versée facultativement par la communauté de communes aux communes membres ...)
- Reversements à l'Etat en hausse constante
- Versements à des partenaires extérieurs

Associations qui ont déjà réalisés des efforts importants d'organisation ces dernières années et plus particulièrement pour celles gérant les crèches et l'accueil des enfants
Syndicats dont le montant de cotisation est fixé par leur conseil syndical

Christian Soubie précise que les recettes de fonctionnement se stabilisent :

- Stabilité envisageable de la DGF mais attention aux effets de péréquation
- Légère augmentation de la CVAE
- Effets bases de la CFE, TH et TF

Or la communauté de communes veut maintenir ses axes forts :

- Investissement
- Soutien à la politique enfance et jeunesse : crèches, centre de loisirs et désormais collège
- Fort reversement aux communes
- Endettement et taux de fiscalité maîtrisés

Christian Soubie présente les perspectives pour les années à venir.

Les marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement sont marginales

Le budget 2019 devrait reprendre les grandes lignes de celui de 2018. Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement ont été exécutés en quasi-totalité

- Les crédits du chapitre 011 (1 261 K€) correspondent en quasi-totalité à des crédits devant être reconduits pour l'essentiel relatifs au fonctionnement des CLSH, de l'animation jeunesse, de l'entretien de la voirie ou encore de la lutte contre les frelons asiatiques auxquels s'agrègent ceux relatifs à l'action culturelle et sportives.
- Le chapitre 012 (400 K€) est stable et très largement inférieur à celui des autres collectivités de même strate. Il intègre les GUSO et CAP33
- Le chapitre 65 repose sur les subventions aux associations (731 K€), les participations aux

syndicats (2 050 K€) et le soutien au CIAS (110 / 120 K€).

- Le chapitre 014 quant à lui correspond à des dépenses obligatoires vers les communes (Attribution de compensation), vers l'Etat (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui neutralise les effets positifs ou négatifs du changement de fiscalité lors de la suppression de la taxe professionnelle unique, FNPIC et remboursement d'exonération) et facultative vers les communes (Dotation de solidarité communautaire).
- Le chapitre 66 « charges financières » sera en hausse pour tenir compte de l'augmentation du recours à l'emprunt par la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" ces dernières années.

L'évolution globale des dépenses devrait être légèrement inférieure à 2%,

L'évolution des recettes de fonctionnement est ralentie

Les recettes provenant de la Caisse d'allocations familiales étaient stabilisées (430 K€) dans le cadre du nouveau contrat quadriennal 2014-2017 et ne variaient qu'en fonction de la réalité de la réalisation des objectifs d'accueil fixés. La CAF aide au quotidien la communauté de communes à financer le fonctionnement des crèches, centres de loisirs, politique jeunesse dans sa diversité.

Le nouveau contrat pourrait connaître une baisse de l'accompagnement à la coordination il est raisonnable d'envisager des crédits à hauteur de 400 K€

Les enveloppes de dotations de l'Etat devraient être stables (700 K€).

Les recettes fiscales ont perdu le dynamisme des bases qui existait avec l'ancienne Taxe Professionnelle. les taux ne seront pas modifiés.

Seul l'effet base aura un effet sur les impôts ménages et entreprises

Il est possible d'envisager des recettes fiscales globales d'un montant proche de 7 000 K€ soit environ 200 K€ supplémentaires

Christian Soubie insiste sur la nécessité de favoriser l'installation des entreprises sur l'ensemble de la Communauté de communes. C'est la seule façon pour la Communauté de communes d'obtenir les ressources nécessaires au développement des services que les élus veulent mettre en place et qui sont attendus par les habitants. Il note que la zone de Tresses et maintenant celle de Pompignac sont globalement commercialisées. Il souligne l'importance de généraliser les efforts.

Christian Soubie note que la conjonction d'une stabilité des dépenses de fonctionnement et des recettes induit un retour à un excédent de fonctionnement réel (avant reprise du résultat) de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

Cet excédent réel sera probablement supérieur à un million auquel il faut déduire le montant que la Communauté de communes consacre à la dotation de solidarité (supérieur à 500 K€).

Cela signifie qu'à périmètre de fonctionnement constant, il sera possible d'opérer un virement significatif de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et réduire ainsi le recours à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires.

- ✓ La voirie
- ✓ Les bâtiments « petite enfance et enfance »
- ✓ L'aménagement et la cartographie du Parc d'activités
- ✓ L'acquisition du Domaine de la Fraysse à Fargues Saint Hilaire

Christian Soubie présente l'endettement de la Communauté de communes qui est raisonnable même s'il s'accroît plus rapidement que celui d'autres collectivités.

Cette évolution s'accélère depuis 2013. La Communauté de communes a contracté un emprunt de 1,1 million en 2013 et aura emprunté 700 K€ en 2014. En 2015, la Communauté de communes n'aura pas eu recours à l'emprunt. Pour 2016, l'emprunt a été de 200 K€ et de 180K€ en 2017. En 2018, il pourrait être de 200 K€

Toutefois, ce recours à l'endettement est nécessaire pour financer les dépenses pérennes relatives aux crèches et à la voirie sur la base d'une programmation établie sur la durée du mandat. L'ensemble des

investissements structurant sera donc achevés d'ici 2020.

De même les ratios de la Communauté de communes demeurent extrêmes favorables en comparaison aux autres Communautés de communes

En cours total de la dette au 31/12/2016 : 2 135 K€ (soit 115 €/hab. pour 213 €/hab. pour les communautés de communes de la même strate en Aquitaine)

En cours total de la dette au 31/12/2017 : 1 917 K€ (soit 102 €/hab. pour 217 €/hab. pour les communautés de communes de la même strate en Aquitaine)

Montant des annuités au 31/12/2016 : 438 K€ (soit 24 €/ hab. pour 28 €/hab. pour les communautés de communes de la même strate en Aquitaine)

Montant des annuités au 31/12/2017 : 452 K€ (soit 24 €/ hab. pour 29 €/ hab. pour les communautés de communes de la même strate en Aquitaine)

le ratio encours de la dette/Capacité d'Autofinancement (CAF) au 31/12/2016 est de 1.90 (MR : 4.67). le ratio encours de la dette/Capacité d'Autofinancement (CAF) au 31/12/2017 est de 1.27 (MR : 3.43).

Le montant des annuités de la dette communautaire est très proche de celui de la Dotation de solidarité versée garantissant ainsi une vraie sécurité comptable.

Christian Soubie précise que l'excédent de fonctionnement pourrait permettre de couvrir l'essentiel des investissements

La structure globale du budget de la Communauté de communes est saine. Sans prendre en compte les reports des exercices précédents, la section de fonctionnement devraient dégager un excédent avant dotation de solidarité communautaire (DSC) d'environ 1 000 K€ qui correspond à une part significative des investissements envisagés.

Toutefois, le virement entre section sera inférieur puisqu'il intègre le versement de la DSC. Il sera donc probablement nécessaire de recourir à un emprunt d'équilibre qui s'ajustera en fonction de l'avancement des dépenses réellement mandatées dans l'année pour ce qui concerne la programmation pluriannuelle des travaux dans les crèches, la voirie et l'acquisition du domaine de la Frayse.

Christian Soubie rappelle que le Conseil communautaire a adopté un schéma de mutualisation des services entre la Communauté de communes et les communes membres en juillet 2016.

Les premiers effets se font sentir avec la généralisation de la mutualisation des achats (voirie : maîtrise d'œuvre, investissement, fonctionnement ; fournitures de bureaux; location de matériel ...).

Le projet de budget 2019 ne prend pas en compte les éventuels changements d'ampleur qui auront nécessairement un impact sur la structuration de la section de fonctionnement (dépense de personnel et charges générales) mais aussi sur la capacité à mieux répartir les investissements au sein du bloc local.

La Commission « finances – mutualisation » a proposé aux communes de réfléchir à la constitution de services communs (comptabilité, techniques ...), ce qui pour le moment n'a pas trouvé d'échos favorables.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion sur les orientations budgétaires pour 2019 de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

Axelle Balguerie souhaite avoir des précisions sur divers points, notamment sur la notion d'établissements dominants en matière de CFE. Il lui est indiqué que ce sont les principaux établissements, dont l'identité est couverte par le secret fiscal.

Elle demande à ce que lui soit expliqué le tableau de répartition des effectifs entre la Communauté de communes et les communes.

Axelle Balguerie fait état du stationnement sur la ZA des camions durant le weekend. Elle précise que cela peut poser des problèmes d'hygiène. Axelle Balguerie demande que la Communauté de communes

<p>crée un lieu d'accueil pour les chauffeurs. Le Président se félicite de vivre à la Communauté de communes au cœur de la vie économique du territoire. Christian Soubie rappelle que les camions n'ont pas à stationner sur une longue durée sur la zone. Il souligne que la commune a pris des arrêtés d'interdiction du stationnement et il demande à ce que soient signalés à la Gendarmerie les stationnements irréguliers. Christian Soubie rappelle que l'agglomération bordelaise dispose de zones réglementairement prévues pour le stationnement d'attente des camions. Il indique qu'il y en a au moins deux à proximité (Bordeaux Lac et Sainte Eulalie). Ces zones sont adaptées et disposent des infrastructures nécessaires. Christian Soubie souligne que ce type de stationnement est illégal sur la ZA : il souhaite qu'il n'y ait pas d'aménagement public qui inciterait à l'illégalité.</p> <p>Axelle Balguerie tient à faire part d'une erreur matériel dans les visas de la délibération. En effet, la numérotation de l'article du Code général des collectivités territoriales relatif au DOB a été modifiée. L'article L 5211-26 évoque désormais une autre thématique. Il est nécessaire de viser l'article L 5211-36. Le Président indique que la modification sera faite en conséquence.</p> <p>Le Conseil communautaire est invité à se prononcer par un vote pour constater que le débat a bien eu lieu sur la base d'un rapport préalablement reçu par les conseillers communautaires.</p>	
<p>8. Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018</p> <p>En l'absence de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité</p>	<p>N° 2018-48</p>
<p>9. Liste des décisions du Président de septembre à octobre 2018</p> <p>Le Président donne lecture de la liste des décisions. Le Conseil communautaire en prend acte.</p>	<p>N° 2018-49</p>





Le Président invite les conseillers communautaires à prendre connaissance du bilan de la saison 2018 de CAP 33 qui a été réalisé par la cheffe de centre sous le contrôle de Gérard Poisbelaud. Il indique que Gérard Poisbelaud est disponible pour apporter les précisions utiles

La séance est levée à 21h30

Bordereau de signature



2018_67 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	19/12/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	19/12/2018	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // sigpresident